

Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet **INSTALLATION ICPE SITE DE CHEZAL BENOIT** sur la commune principale de l'AIOT 1 Rue de l'Eglise 18160 Chezal-Benoît.

La référence de votre dossier est **A-3-QB8ZY3HSG** et concerne une demande de type "une déclaration de modification"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 07/07/2023 à 17h40 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

Vous allez recevoir dans quelques instants, à l'adresse ci-dessous, un message de confirmation de transmission de votre dossier :

- #xxxx# (pour rappel, courriel d'échange avec l'administration)
- #yyyy# (pour rappel, déclarant)
- #zzzz# (pour rappel, mandataire)

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration de modification**

La déclaration de modification porte sur :

Les dispositions relatives à l'implantation des installations (modification de l'emprise du site, des bâtiments, des réseaux)

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **Je ne connais pas le service instructeur**

Conditions d'engagement du déclarant

- **Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.**

- Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>
- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Déclarant**

Personne morale

N° SIRET **26180365400019**

Raison sociale **Centre Hospitalier George Sand**

Forme juridique **Etablissement public Hospitalier**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

77, rue Louis Mallet - BP 6050

18000 BOURGES

Signataire

Qualité : **Directeur**

Référent

Fonction : **Directeur**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **INSTALLATION ICPE SITE DE CHEZAL BENOIT**

Description des activités :

Preuve de dépôt A-1-CW7F2H2Q3 Installations de combustion et de blanchisserie nécessaires au bon fonctionnement de l'hôpital.

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

4 - Localisation

Localisation de l'installation

Adresse **1 Rue de l'Eglise 18160 Chezal-Benoît**

X : 632411

Y : 6636436

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Implantation de l'installation

Modifications apportées aux dispositions matérielles :

La chaufferie actuelle située dans la zone nord du bâtiment des services techniques numéroté C110 est supprimée et remplacée par deux installations techniques relevant également du régime 2910-A2. - La chaufferie basse température nouvellement créée est implantée dans un bâtiment dédié numéroté CI37 créé sur la parcelle AH13. - La chaufferie vapeur nouvellement est installée

dans la partie sud du bâtiment numéroté CI10. La chaufferie actuelle d'une puissance de 8.5 MW relevant du régime 2910-A2 est supprimée et remplacée par : - La chaufferie basse température d'une puissance totale nominale de 2.4 MW répartie sur trois chaudières identiques de puissance unitaire de 800 kW. Elle alimente les 9 bâtiments qui comprennent un logement individuel, un logement collectif, des bâtiments de santés, un EHPAD de 75 lits et une cuisine centrale. La chaufferie alimente un réseau primaire en circuit fermé. La consommation prévisionnelle est de 175 000 m³ de gaz type H à 300 mbar. Hors remplissage et appoint, il n'est pas prévu de consommation d'eau de ville spécifique. - La chaufferie vapeur nouvellement créée dispose d'une chaudière unique de puissance nominale 1.54 MW. La chaufferie permet la production de vapeur pour l'activité de blanchisserie du centre Hospitalier qui est également classé pour la protection de l'environnement sous la rubrique 2340, alinéa 2. La consommation prévisionnelle de l'installation est de 250 000 m³ de gaz type H à 300 mbar ainsi que de 1 400 m³ d'eau de ville. Ainsi la puissance de l'installation préalablement classée 2910 A-2 passera de 8.5 MW à 3.94 MW et sera également soumis aux contrôles périodiques. La modification de l'installation classée 2910-A2 n'impacte pas l'installation classée 2340-2.

6 - Mode d'exploitation

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation :

Les informations de cette étape ne sont pas nécessaires pour cette démarche.

7 - Pièces justificatives

Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100 m :

Plan1.pdf

Un plan d'ensemble à jour à une échelle minimale de 1/200 :

Plan2.pdf